

Carte électorale de la Ville de Montréal 2025-2029

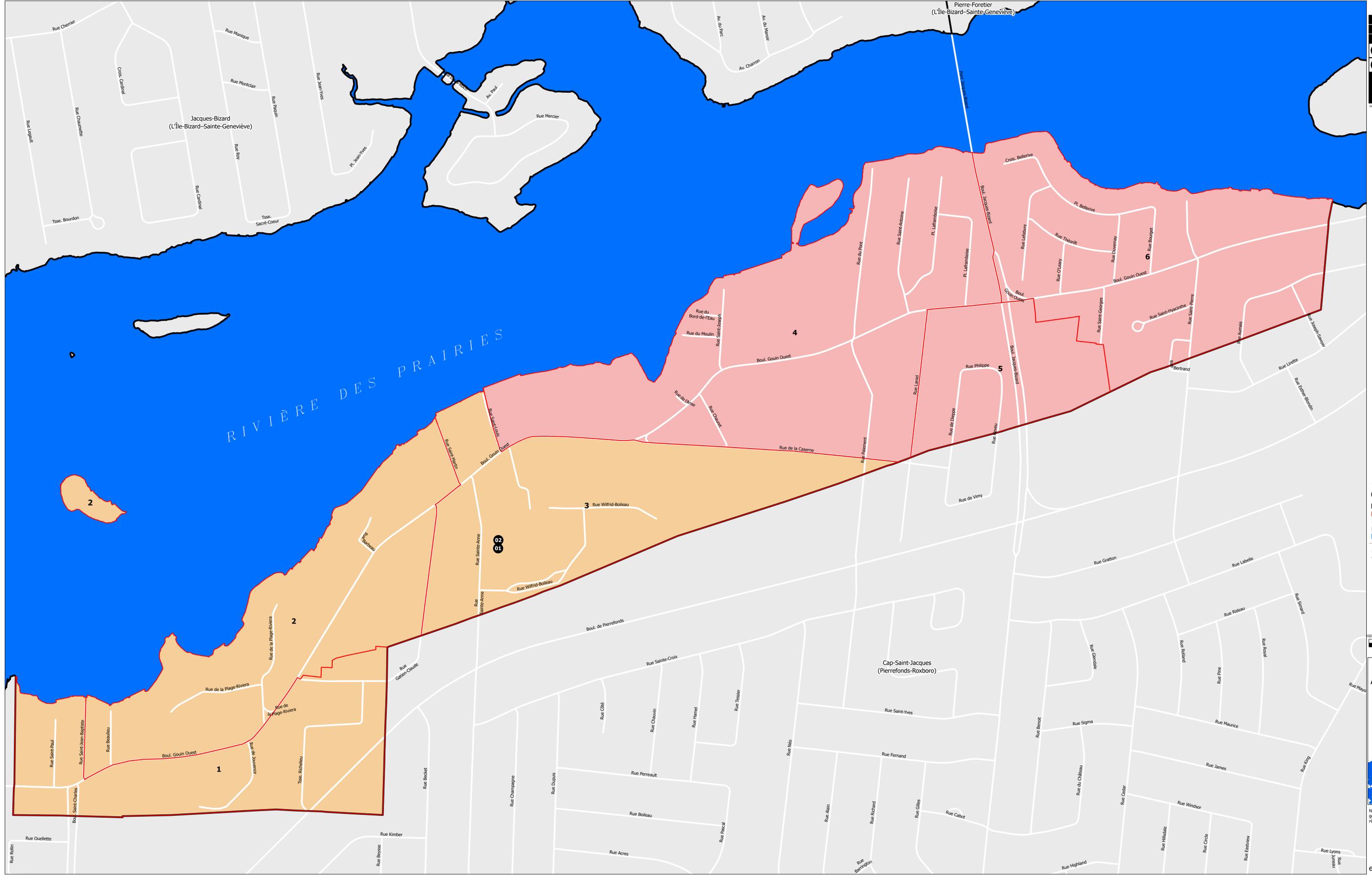
Arrondissement: L'Île-Bizard-Sainte-Genève Nom du district: Sainte-Genève

ÉLECTION GÉNÉRALE DU 2 NOVEMBRE 2025

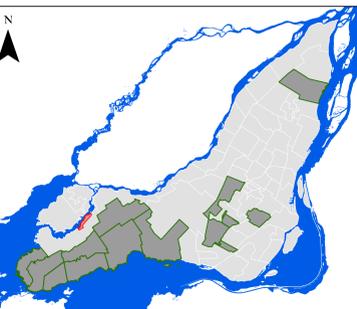
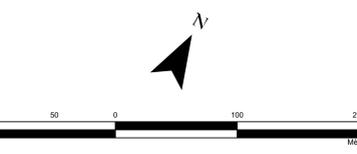
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Genève	
District électoral de Sainte-Genève (054)	
Endroits de vote - Jour du scrutin	Sections de vote
01 École Sainte-Genève Ouest 15, rue Sainte-Genève Synthèse 2	001-002-003
02 École Sainte-Genève Ouest 15, rue Sainte-Genève Synthèse 1	004-005-006

Dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Genève, chaque électeur aura à voter TROIS FOIS, soit pour élire :
 1. Le maire de la ville de Montréal
 2. Le maire de son arrondissement
 3. Le conseiller d'arrondissement de son district

Données mises à jour le 2025-10-01



- 00** Numéro de section
 - 00** Endroit de vote
 - ▭ Limite des districts avoisinants
 - ▭ Limite de section
 - ▭ Ville liée de l'agglomération de Montréal
 - ▭ Arrondissement de la Ville de Montréal
 - ▭ Hydrographie
 - ▭ Voie ferrée
- Note : Les sections de vote adjacente ayant la même couleur représente un bassin de vote.



Note : Cette carte est le produit d'une collaboration entre les équipes de la Division de la géomatique du Service des infrastructures du réseau routier, de la Division de la réglementation, de l'accès à l'information et des élections et d'Élections Montréal.